



Accord de Paris, conclu à Paris, le 12 décembre 2015 - Ratification par le Liban.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 5 février 2020, le Liban a ratifié l'accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 6 mars 2020, conformément au paragraphe 3 de l'article 21 de l'accord.

